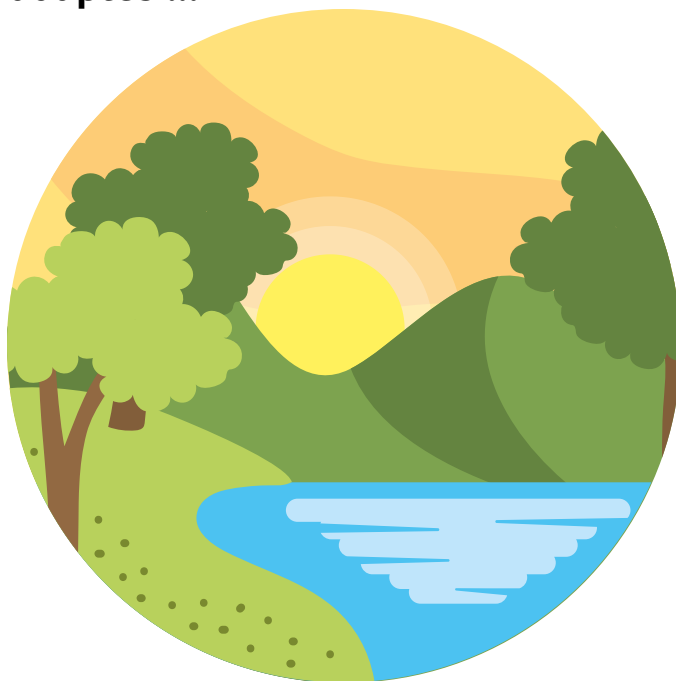




**Vous envisagez un projet
de construction, d'installation
ou d'aménagement ?**

Construire dans le paysage

**Ce guide vous accompagne dans la réalisation de vos projets :
son implantation dans le paysage, sur le terrain, le choix
d'aménagements extérieurs adaptés ...**



En répondant aux questions qui suivent et en regardant les pièces nécessaires à la bonne compréhension de mon projet, je contribuerai à modifier le paysage de manière qualitative.

***Une construction s'inscrit dans un cadre existant : un terrain et un paysage.
A nous tous d'en tirer le meilleur parti pour un cadre de vie de qualité.***

**Vos contacts : Votre mairie ou votre communauté de communes
05.53.83.65.60 - ww.3clg.fr**

Situez-vous dans votre paysage

Comprendre le paysage local

Le territoire des Coteaux et Landes de Gascogne se caractérise par une diversité de paysages, allant de la forêt de pins aux coteaux vallonnés. Vous identifier ses particularités géographiques, végétales et architecturales. Votre terrain est situé dans :

Un environnement naturel ou agricole

Quel est le caractère dominant ?

Cultures, forêts, prairies, milieu naturel particulier, coteaux, en coeur de village, avec une vue sur un monument etc.

Comment les lignes directrices du paysage sont-elles matérialisées ?

Relief, cours d'eau, haies, arbres, etc.

Comment sont-elles orientées ?

Secteur urbain ou rural

De quel type ?

Ville, village, hameau, centre ancien ou zone pavillonnaire, lotissement, urbanisation le long d'une voie, secteur naturel ...

Quel est le caractère environnant ?

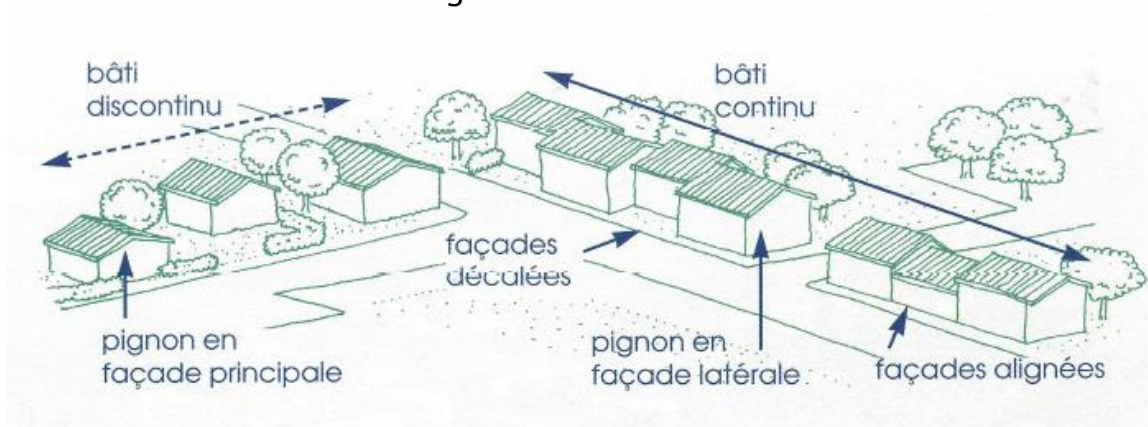
Comment l'espace urbain est organisé ? En rue, en place ou autre ?

Le bâti est-il en continu ou discontinu ?

Les façades sont-elles alignées ou décalées les unes par rapport aux autres ?

Comment sont positionnés les pignons par rapport à la voie ?

Les bâtiments ont-ils des étages ? Combien ?



Prenez en compte ce qui vous entoure

Regardez votre environnement

Comment votre terrain est-il vu ?

L'environnement est-il plutôt ouvert ou plutôt fermé ? Par quoi ?

Bâti, haies, relief ... ?

Votre terrain se situe-t-il en position dominante (zone haute) ou en position dominée (zone basse) ?

Comment est-il vu de près et de loin ? Depuis où ?

Quelles sont les caractéristiques paysagères essentielles et représentatives de votre voisinage ?

En matière d'architecture, observez ce qui vous paraît susceptible d'inspirer votre projet : matériaux, couleurs, formes des ouvertures, importance et forme des volumes bâtis, époques de construction, styles d'architecture, etc.

En ce qui concerne le végétal, les jardins, les clôtures, les accès, etc : espèces végétales, traitement des allées et des terrasses, hauteurs et matériaux de clôtures, de portails, etc.

Comment adapter ces caractéristiques à votre projet ?

Décrivez sa forme générale, son orientation dominante, son positionnement par rapport aux voiries, etc.

Quelles sont les conséquences de votre choix d'implantation sur l'ensoleillement, les accès, les vents, etc. ?

Une implantation judicieuse sur votre terrain permettra de bien aménager les abords (accès, jardin...) et d'éviter des travaux de terrassement inutiles.

Quelles sont les caractéristiques principales de votre terrain ?

Décrivez sa forme générale, son orientation dominante, son positionnement par rapport aux voiries, etc.

Quelles sont les conséquences de votre choix d'implantation sur l'ensoleillement, les accès, les vents, etc. ?

Une implantation judicieuse sur votre terrain permettra de bien aménager les abords (accès, jardin...) et d'éviter des travaux de terrassement inutiles.

Y-a-il une végétation existante sur votre terrain ?

Si oui, quelles sont les espèces ? Dans quel état est la végétation ?

Comment tirer parti des arbres et de la végétation existante ?

Quelle est la nature de la végétation qui sera plantée, comment la positionner ? Prendre en compte la nature du sol.

La végétation existante, souvent bien adaptée au terrain doit être respectée dans la mesure du possible et le cadre de différentes législations.

Si elle est détruite par des terrassements excessifs ou par des agressions lors des travaux, il faudra des années pour qu'elle se renouvelle.

L'architecte conseil du CAUE renseigne les particuliers qui ont un projet de construction, de rénovation, de réhabilitation ou d'extension de leur habitat (www.caue47.fr)

